

Fantômes d'Algérie et d'ailleurs

Fragments de mémoires croisées

Dans le cadre de la pacification, les élites gouvernantes avaient instauré *un service civil* permettant d'envoyer en Algérie, dans « l'intérêt des services », des « fonctionnaires civils », afin d'éviter « toute espèce de cloisonnement avec la métropole ». Ce que les intéressés ignoraient. Ainsi, des célibataires, queues de liste aux concours de l'Enseignement secondaire de la promotion 1960, furent envoyés en Algérie, contre leur gré, dans le cadre de ladite pacification. L'auteure fut nommée *professeure d'allemand*, sur une « chaire créée à son intention », pour une poignée d'élèves, à Blida.

Le 19 décembre 1960, l'ONU reconnaissait le droit de l'Algérie à l'indépendance. L'armée de la République, qui avait fait de la guerre d'Algérie *sa* guerre, se battra encore deux ans. Les *appelés du service civil*, devinrent les témoins de la fin d'un fragment d'empire, depuis toujours insoumis. Des *Candidés*, marginaux et marginalisés, au regard voltairien.

Le motto de l'auteure pourrait se résumer dans la phrase de Nietzsche : « *Nous ne voulons servir l'histoire que dans la mesure où elle sert la vie.* »

Licenciée d'allemand et de Lettres modernes, l'auteure enseigna l'allemand en France, et le français en Allemagne (lectrice à l'Université de Heidelberg) avant de devenir maître de conférences de Littérature comparée. Par son sujet de thèse, Bertolt Brecht, elle devint membre de l'équipe de Recherches Théâtrales et Musicologiques du CNRS, LP12, alors sous la direction de Denis Bablet.

ISBN : 978-2-343-09017-7

29 €



Fantômes d'Algérie et d'ailleurs

Fragments de mémoires croisées

Félie PASTORELLO-BOIDI

Félie PASTORELLO-BOIDI

Fantômes d'Algérie et d'ailleurs

Fragments de mémoires croisées

L'Harmattan